

L'an deux mille vingt, le 22 du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Corine TABURET, Elodie RIGAUD, Isabelle LUCAS, Hélène GASTEL

Messieurs : Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, Florian LE BOUCHER, Aurélien LORIER, Stéphane LE CLINCHE,

Absents excusés : Matthias DE MAUROY, Michel MELOT

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 22/03/2021

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

2) Compte rendu des commissions et état d'avancement des affaires en cours

Un compte-rendu sera fait sur les commissions qui ont eu lieu :

(Anne-Marie MORLIER)

- Commission communication et affaires culturelles

➤ Formation des élus

- Commission urbanisme

➡ Point sur l'avancement de la révision du PLU : prochaine réunion prévue vendredi 9/04/2021

(Gilbert GEORGEAULT)

- Commission finances

(Laurence MORICE)

- Commission écoles et périscolaires

➡ Plan de relance numérique de l'école – dossier complet déposé.

➡ ALSH : point sur les échanges avec la commune de Boistrudan - en attente.

- Commission jeunesse et ados

➡ Point sur l'avancement du circuit de vélos : le circuit de vélo est terminé. Pose d'un panneau signalétique pour la prévention et consigne de sécurité.

Aménagement des espaces (terrain communal – salle de sport – circuit de vélos) avec tables de pique-nique, bancs et poubelles.

(Corinne TABURET)

- Commission aménagement et embellissement du bourg

➤ Point sur la numérotation des lieux-dits

- Commission voiries et bâtiments

- Chemin communal de la Rouerie (demande d'acquisition)
- Grillage de l'école
- Signalétique Salle de sport
- Curage des fossés
- Groupement de commande pour réaliser la prestation de balayage

➤ Poteaux incendie, remise en conformité suite au contrôle

3) Fiscalité : taux des taxes foncières

M. le Maire présente le tableau ci-dessous au Conseil municipal, il précise en particulier que le taux de la taxe d'habitation est figé et que ce taux ne concerne que les résidences secondaires.

Il précise également qu'il est désormais appliqué au taux de 2020 pour la taxe foncière bâti, le taux départemental, soit 19.90 %.

Autrement dit, si les conseillers municipaux ne souhaitent pas augmenter les taux des taxes pour 2021, ceux-ci seraient comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.43 % (= 14.53 % + 19.90 %)
- Taxe foncière non bâti : 44.21 %

La commission finance s'est réunie le 25/03/2021 et propose une augmentation de 1.5 % sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti :

Fiscalité locale augmentation de 1.5% des deux taxes									
MOULINS	2019			2020			2021		
	Bases de calcul	Taux	Produit	Bases de calcul	taux prévisionnel	Produit	Bases de calcul	taux prévisionnel	Produit
Taxe Habitation	620 800 €	13.25%	82 255 €		taux prévisionnel	85 236 €		figé	5 430 €
Taxe Foncier bâti	382 900 €	14.32%	54 834€	392 596 €	14.53%	57 044 €	397 200 €	34.95%	138 821 €
Taxe Foncier non bâti	91 100 €	43.56%	39 687€	92 307 €	44.21%	40 809 €	92 400 €	44.87%	41 460 €
TOTAL			176 776 €			183 089 €			185 711 €

- La taxe sur le logement vacant est en cours de réflexion ainsi que l'exonération de la taxe foncière sur des travaux de rénovation énergétique.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation de 1.5 % des taux des taxes foncières bâtis et non bâtis pour 2021, soit un taux de :
 - 34,95 % pour la taxe foncière bâti,
 - 44,87% pour la taxe foncière non bâti.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

4) Vote du budget primitif communal 2021

Avant l'examen du budget, M. le Maire présente aux conseillers municipaux l'état annuel 2020 des indemnités des élus perçues depuis le début de leur mandat.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Crédits votés	520 717.75	520 717.75	232 498.59	209 096.79	753 216.34	729 814.54
Excédent de l'investissement du résultat de clôture 2020				23 401.80		
TOTAUX	520 717.75	520 717.75	232 498.59	232 498.59	753 216.34	753 216.34

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affectation des résultats du compte administratif 2020 (délibération du 04/02/2021) : il a été prévu de transférer l'excédent de fonctionnement de 86 314.04 € en section d'investissement au compte 1068 pour les recettes et le report de l'excédent d'investissement de 23 401.80 € au compte R 001 sur le BP 2021.

Par ailleurs, selon les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement, l'excédent prévisionnel 2021 dégagé au profit de la section d'investissement sera de : **51 218.75 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L n° 82-213, 02.03.1982, art. 7),

M. le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2021 pour le budget principal (mairie) dans les conditions suivantes :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 520 717.75 €

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : **232 498.59 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget tel que présenté ci-dessus.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

5) Révision du PLU – plan de financement – subventions

Dans le cadre de la révision du PLU voté le 04/02/2021, plusieurs subventions concernant l'étude foncière et immobilière sont possibles :

- Etablissement Public Foncier
- Vitré communauté dans le cadre du Plan Local de l'Habitat

Plan de financement prévisionnel - Révision PLU				
DEPENSES		HT	RECETTES	HT
Cabinet URBA			Vitré communauté - PLH 50% (mission 1b)	3 500.00 €
Tranche ferme		35 150.00 €	Etablissement Public Foncier 30 % (missions 1b)	2 100.00 €
Mission 1a	Ensemble des études relatives à la révision du PLU	21 550.00 €	reste à charge commune 20 % (mission 1b)	1 400.00 €

Mission 1b	Etude référentiel foncier et immobilier	7 000.00 €	TOTAL mission 1b	7 000.00 €
Mission 2	Mise à jour étude de zonage assainissement eaux usées et eaux pluviales	6 600.00 €	reste à charge commune mission 1a et 2	28 150.00 €
Tranche optionnelle		13 100.00 €	reste à charge commune tranche optionnelle	13 100.00 €
SOUS-TOTAL tranche ferme + optionnelle		48 250.00 €		
Chambre d'agriculture		2 001.00 €	reste à charge commune diag agricole	2 001.00 €
Diag agricole	Diagnostic agricole (3h de travail)			
TOTAL		50 251.00 €	TOTAL	50 251.00 €
			Vitré communauté - Fonds de concours (50 % du reste à charge hors mission 1b)	21 625.50 €
			Autofinancement final de la commune	23 025.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,
- sollicite la subvention Etablissement Public Foncier,
- demande une aide financière auprès de Vitré communauté dans le cadre du PLH,
- demande le cas échéant un fonds de concours à Vitré communauté,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

•	Pour : 13	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

6) Pouvoir de police spécial déchets SMICTOM

M. le Maire indique qu'il lui est demandé de prendre un arrêté concernant le pouvoir de police spéciale déchets du Président du SMICTOM Sud-Est 35 dans la mesure où c'est le SMICTOM qui exerce la compétence Collecte et tri des ordures ménagères de la commune. Il est demandé au Conseil municipal de s'opposer à ce transfert de pouvoir.

« VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral n°35-2020-05-27-005 en date du 27 Mai 2020 arrêtant les statuts du SMICTOM Sud Est 35,

VU la délibération n°1 en date du 23 Septembre 2020 relative à l'élection du Président du SMICTOM Sud Est 35,

CONSIDERANT que le SMICTOM Sud Est 35 exerce la compétence Collecte et tri des ordures ménagères du secteur Sud Est du département d'Ille et Vilaine,

CONSIDERANT que l'exercice de cette compétence par le SMICTOM Sud Est 35 implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire, attachés à cette compétence au Président du dit établissement public,

ARRETE

ARTICLE 1er – Il est fait opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de déchets au Président du SMICTOM Sud Est 35, Monsieur Christian STEPHAN. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à s'opposer au nom de la commune de Moulins au transfert au Président du SMICTOM Sud-Est 35 du pouvoir de police administrative spéciale en matière de déchets et à prendre l'arrêté en conséquence.

•	Pour : 13	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

7) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange 2021

La commune de Moulins a établi une redevance d'occupation du domaine public, orange nous a envoyé les éléments pour constituer le montant de cette redevance pour 2021 concernant le patrimoine comptabilisé en 2020.

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2020
Pour la RODP 2021

réf : LRT/PV/2021/58677/Mairie de Moulins

Date : 16/03/2021

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
MOULINS	12,071	4,012	0,000	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00
Sous total	12,071	4,012	0,000	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00
Total	12,071	4,012		0,20			0,00	0,00

Les tarifs de base sont les suivants :

40€ le km d'artères aériennes

30€ le km d'artères souterraines

20€ le m² d'emprise au sol

A multiplier par le coefficient d'actualisation 1,37633 pour l'année 2021.

Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021 :

- Artères aériennes : $40 \times 12.071 \times 1.37633 = 664.55 \text{ €}$
- Artères souterraines : $30 \times 4.012 \times 1.37633 = 165.66 \text{ €}$
- Emprise au sol : $0.2 \times 20 \times 1.37633 = 5.51 \text{ €}$

Soit un total de 835.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité demande la somme de 835.72 € auprès d'orange pour le paiement de la redevance d'occupation du domaine public 2021 au titre du patrimoine total comptabilisé l'année N-1 soit 2020.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

8) Acquisition ordinateur pour le poste de Secrétaire de mairie

L'ordinateur de la secrétaire est obsolète, après avis des informaticiens de Vitré communauté.

Il a été demandé un devis pour l'achat d'un ordinateur avec clavier, souris et double écran réglable en hauteur.

1 ordinateur comprenant clavier et souris de marque HP	838.80 € TTC
2 écrans 24 pouces HP :	420.00 € TTC
1 suite bureautique Office 2019 Pro (sans Publisher) reconditionnée	60.00 € TTC
Total	1318.80 € TTC

La délibération est reportée lors d'un prochain conseil.

9) Préparation des élections régionale et départementale 2021

Au regard de la situation sanitaire et du double scrutin, la salle de la Mairie peut être insuffisante pour mettre en place les distances de sécurité sanitaires et assurer la fluidité des votes des administrés :

3 choix possibles :

- Comme déclaré à la préfecture : la salle de la Mairie uniquement (sans doute un peu juste au regard du double scrutin et des préconisations relatives au COVID) mais à voir, il y a sans doute une manière d'aménager. Un seul président nécessaire dans ce cas. Isoirs mutualisables.
- Soit la salle de la Mairie couplée à la salle de la Bibliothèque, la salle de la Mairie pourra servir par exemple pour l'élection régionale et ensuite renvoyer les administrés vers la bibliothèque pour l'élection départementale.

Ce choix nécessite d'avoir 2 présidents. Myriam a indiqué que cela ne posait pas de problème en particulier si c'est la salle du fonds qui est utilisée.

- Soit la salle communale qui est plus grande avec entrée et sortie dissociée. Un seul président nécessaire. Isoirs mutualisables. Contrainte : bien orienter les électeurs vers cette salle puisqu'ils ont l'habitude d'aller à la mairie (fléchage, panneau, information dans le bulletin, etc). Ce choix détermine également le choix de l'emplacement des panneaux électoraux. A proximité du bureau de vote ce qui est préconisé par la préfecture cependant dans notre cas, ce serait un lieu peu visible pour les administrés qui n'utilisent pas les services de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la salle communale comme lieu de vote.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

10) Neotoa – mise en vente de logements sociaux

Neotoa dans le cadre des obligations réglementaires, s'engage dans la contractualisation de sa Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 avec l'Etat. Dans le cadre de la rédaction de cette convention, et tenant compte des évolutions réglementaires apportées notamment par la loi ELAN, Neotoa nous notifie son plan de vente de patrimoine.

Il nous rappelle que s'agissant d'une vente réglementée, les locataires occupants sont libres de se porter acquéreur ou non de leur logement et bénéficient de leur droit au maintien dans les lieux, NEOTOA ne donnant pas de congés pour vente.

La liste des 11 logements visés est présentée ci-dessous :

LOGEMENTS PROPOSES A LA VENTE

Référence interne NEOTOA (ESI)	Adresse	Commune	Type de Logement : Indiv/Coll	Typologie	Date de Construction ou d'acquisition
0159.001	1 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T2	1983
0159.004	2 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T3	1983
0159.007	3 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T2	1983
0159.010	4 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T3	1983
0579.001	5 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T2	1996
0579.004	6 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T3	1996
0579.007	9 LES ORMEAUX	MOULINS	Individuel	T3	1996
0648.001	8 RUE DE BEAUSOLEIL	MOULINS	Individuel	T4	1996
0708.001	4 IMPASSE DE QUINCAMPOIX	MOULINS	Individuel	T2	1997
0708.004	6 IMPASSE DE QUINCAMPOIX	MOULINS	Individuel	T4	1997
0708.007	8 IMPASSE DE QUINCAMPOIX	MOULINS	Individuel	T4	1997

Le conseil municipal donnera son avis et se positionnera sur l'éventuelle acquisition de logements.

Un rendez-vous est programmé avec NEOTOA le 7/04/2021. Un compte rendu sera effectué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

11) Délégation de service à Vitré communauté – assainissement

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement, il demeure la question du personnel communal et des heures attribuées au contrôle de l'assainissement et à l'entretien de la lagune.

Il est demandé au Conseil municipal s'il souhaite continuer de mettre à disposition son personnel communal technique pour ces tâches (participation aux tâches d'exploitation, entretien des espaces verts, etc).

Si la commune souhaite continuer cette mise à disposition, une convention entre Vitré communauté et la commune sera mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Opte pour mettre à disposition son personnel communal technique pour l'assainissement.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

•	Pour : 13	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

12) Passage piétonnier Chemin du couvent

Mme TABURET, adjointe, présente le projet de chemin piétonnier reliant le chemin de la Biardière à l'école.

Deux projets ont été présentés pour aménager un chemin piétonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre le projet à Vitré communauté et à la région dans le cadre d'un projet de mobilité douce pour obtenir des subventions.

•	Pour : 13	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

13) Contrôle annuel des extincteurs

Une présentation de plusieurs solutions de maintenance sera proposée.

L'entreprise BOISBOUVIER va revoir sa proposition tarifaire. La délibération est reportée.

14) Eclairage public SDE 35

Le SDE a validé l'adhésion de la commune de Moulins. Un inventaire de l'éclairage de public va être réalisé au printemps 2021. Des propositions de modernisation seront ensuite proposées.

Une délibération doit être prise en juin pour les horaires publics de l'éclairage.

15) Borne d'apport volontaire

La collecte des ordures ménagères s'oriente vers la suppression du porte à porte. La commune doit proposer des solutions de groupement de la collecte par des bornes d'apport volontaire dispatchées sur l'ensemble du territoire.

La délibération est reportée lors d'un prochain conseil.

16) Atelier communal – étude de faisabilité

Un point sera fait concernant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Hamelot.

La délibération est reportée lors d'un prochain conseil.

17) Lotissement communal

Suite à la présentation par le cabinet DECAMPS, le 22/03/2021, le conseil municipal doit se positionner sur les propositions qui ont été faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre le projet de lotissement et poursuivre l'étude.

•	Pour : 13	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

18) Questions diverses

- Un projet de marché est à l'étude. Des producteurs vont être démarchés.
- Un moulinois propose de mettre des moutons sur le terrain communal près de la salle de sport pour l'entretien.
- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 06 mai 2021 à 20h.

Le Maire
Pierre MELOT



La secrétaire de séance,
Anne-Marie MORLIER